

SEANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviere, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Messieurs Daniel GUÉRIN, Arnaud DOLLEY, Yves LERBOUR, Alain LEBAS, David MERCIER, Xavier ORDAS, Mesdames, Pascale GANGNET, Anne-Laure HUARD, Danine LASTELLE, Elisabeth LE BRETON.

Absents excusés : Kévin CHAMPAGNEUR, Armelle COLTEE, Karine MESSIER.

Absente : Virginie HAMELIN.

Pouvoirs : à Kévin CHAMPAGNEUR donne son pouvoir Xavier ORDAS et Karine MESSIER donne son pouvoir à Arnaud DOLLEY

Madame Elisabeth LE BRETON a été élue secrétaire.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

ABANDON DE DETTES LOCATIVES

Monsieur le Maire explique que Messieurs Kévin Champagneur et Xavier Ordas ont rencontré Monsieur Ludovic Desmoulin, qui exploite les pieds sous la table, afin de trouver un arrangement pour récupérer le local.

Monsieur Desmoulin doit 800 euros sur les 4000 euros de dettes. Les clefs du local seront rendues le 31 Mars 2021.

Le conseil municipal propose de faire un appel à projets formels ou informels.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour annuler la dette restante.

CARRIERES RUE DU BOUT DE BANVILLE

Il s'agit d'un terrain situé à la sortie de Reviere, une ancienne carrière qui a été reconnue « site d'importance communautaire » (SIC) le 12 /11 /2007 avec parution au JOCE le 15/ 01 /2008. Ainsi, dans le cadre des anciennes carrières de la vallée de la Mue enregistré sous la référence FR 2502004, elle doit faire l'objet d'un certain nombre de précautions.

L'acquéreur ne respecte pas les normes d'exploitations de ce site d'importance communautaire. (décharges, carcasses de machines à laver, voitures, etc ...)

Un courrier de Monsieur le Maire avait été adressé le 15 avril 2019 au conservatoire des espaces naturelles de Normandie. A ce jour, il n'y a pas de retour de l'instruction.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de relancer l'interlocuteur de 2019 du conservatoire des espaces naturels.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal discute d'un automobiliste traversant le village à une vitesse inappropriée et qui est très dangereux pour la population et notamment les enfants. A la demande des conseillers, un courrier sera rédigé et signé par les membres du conseil afin d'avertir la préfecture de cet automobiliste avant qu'il y ait un accident.

- Présentation du logo de la commune de Reviere réalisé par monsieur Olivier Renouf avec trois couleurs différentes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20